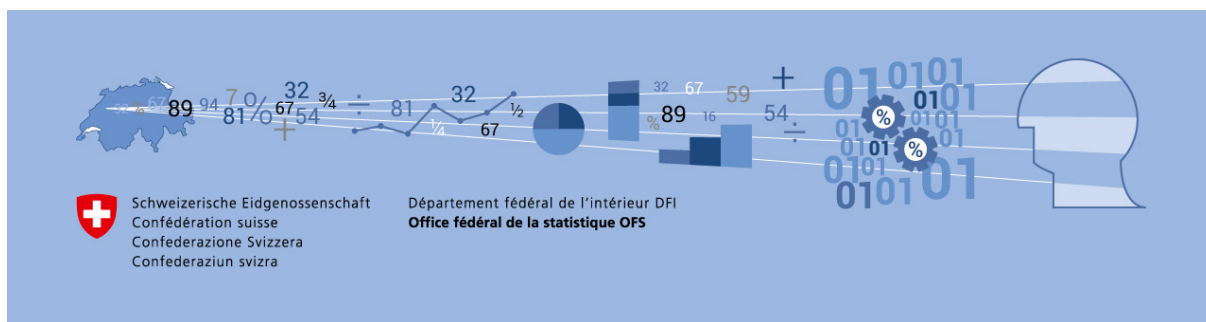




Communiqué de presse

Embargo: 25.11.2025, 8h30

14 Santé

Statistique des établissements hospitaliers 2024

Près de 350 millions de francs de perte pour les hôpitaux en 2024

Les hôpitaux suisses ont enregistré une hausse de leurs recettes de 3,6% entre 2023 et 2024, atteignant 36,60 milliards de francs. Les charges ont progressé plus modérément, de 2,3%, pour s'établir à 36,95 milliards de francs. L'exercice 2024 se solde ainsi par une perte de 347 millions de francs, en amélioration par rapport au montant de 777 millions enregistré en 2023. Ce sont là quelques résultats publiés par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Un peu moins de deux tiers (62%) des hôpitaux publics affichaient une perte en 2024, alors qu'ils étaient un peu plus du tiers (37%) parmi les établissements privés. Deux hôpitaux sur trois ont vu leur situation financière se dégrader par rapport à 2023. Les coûts ayant particulièrement augmenté sont les charges salariales (+3,0%, +660 millions de francs) alors que les charges liées à l'énergie se sont rétractées en 2024 (-2,7%) après la forte hausse enregistrée en 2023 (+37%).

Moins de personnel soignant dans 30% des hôpitaux

Le personnel des hôpitaux occupait 189 008 postes équivalent plein temps EPT (+1,7%). Les emplois de médecins ont augmenté de manière plus marquée (+2,7%) que ceux de personnel soignant (+1,0%). Près de 10% des hôpitaux ont vu leurs effectifs de personnel soignant (EPT) stagner et 30% diminuer par rapport à 2023. En 2024, 13,4% du personnel soignant étaient non formés, contre 12,7% en 2023. Le nombre d'heures standard que le personnel devait accomplir à plein temps (100%) en 2024 s'est élevé à 2340 pour les médecins chefs et assistants, à 2100 heures pour le personnel soignant. Au cours de la décennie écoulée, ces valeurs sont restées plutôt stables.

Moins d'hospitalisations en Suisse centrale

En 2024, plus d'un million et demi d'hospitalisations ont eu lieu en Suisse. On comptabilise en outre plus de 4,4 millions de patients ayant bénéficié d'une consultation ambulatoire à l'hôpital (+2,3%). Ce sont les habitant-e-s des cantons de Bâle-Ville, du Jura et de Bâle-Campagne qui ont été le plus souvent hospitalisés, avec plus de 209 cas d'hospitalisation pour 1000 habitant-e-s, les résident-e-s des cantons de Nidwald, Lucerne et Obwald le moins (moins de 145 cas pour 1000 habitant-e-s). Les maladies des appareils musculosquelettique et cardio-vasculaire ainsi que les lésions traumatiques sont les principaux motifs d'hospitalisation (37% des cas cumulés).

Perte pour les accouchements sans assurance complémentaire

La rentabilité des prestations hospitalières varie fortement selon la classe d'assurance de la patientèle. Par exemple, en 2024, le prix moyen d'un accouchement par voie basse était de 7149 francs et entraînait une perte de 1216 francs pour l'établissement accueillant la parturiente. La perte s'appliquait toutefois uniquement aux patientes au seul bénéfice d'une assurance de base, puisque pour les patientes assurées en semi-privé ou privé, les prestations facturées permettaient de dégager un profit moyen de 474 francs et de 845 francs, respectivement. Pour les césariennes, qui sont facturées en moyenne 55% de plus qu'un accouchement vaginal, la perte enregistrée par les hôpitaux pour les patientes sans assurance complémentaire s'élevait en moyenne à 1965 francs par cas, contre des gains de 2065 francs par parturiente au bénéfice d'une assurance privée.

Mise en œuvre du principe de la collecte unique («Once-Only»)

Pour la première fois, les informations relatives aux séjours hospitaliers ont été recueillies au moyen de la nouvelle plateforme de collecte de données SpiGes. Conçue pour optimiser les échanges de données entre les hôpitaux et les différents utilisateurs – dans le cadre de la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) et de la statistique publique –, cette plateforme élargit également la portée des thèmes couverts en matière de soins hospitaliers au niveau fédéral.

Statistique des services de santé

La statistique des services de santé (GVS) est le résultat de la compilation des informations collectées au niveau fédéral auprès des fournisseurs de prestations. Elle couvre, d'une part, les données concernant l'exploitation des établissements (infrastructure, personnel, finances) et, d'autre part, les informations sur les patientes et patients bénéficiant de prestations de santé ambulatoires ou stationnaires.

Renseignements

Service d'information, OFS, Section services de santé, tél.: +41 58 463 67 00,
e-mail: gesundheit@bfs.admin.ch

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2025-0239

La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a eu accès au communiqué de presse trois jours avant sa parution.